



HAL
open science

La source démographique des élections

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. La source démographique des élections. Population et avenir, 2004, 667, pp.3. halshs-00850807

HAL Id: halshs-00850807

<https://shs.hal.science/halshs-00850807>

Submitted on 8 Aug 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Régionales et cantonales

La source démographique des élections

par
Gérard-François
DUMONT

À l'heure où la géopolitique mondiale continue de s'interroger sur la meilleure façon de permettre aux peuples irakien¹ et afghan d'avoir un gouvernement représentatif, la France offre des méthodes démocratiques susceptibles de nourrir la réflexion.

Certes, la France, toujours dominée par des réflexes jacobins, n'attache pas suffisamment d'importance aux élections locales comme l'attestent les taux de participation. Pourtant, ses systèmes représentatifs mis en place offrent des possibilités intéressantes sur la façon de marier la démocratie avec la population et son territoire.

Les Français trouvent sans doute que le système électoral des élections régionales et cantonales de mars 2004 est complexe. Mais on peut aussi le considérer comme d'une grande finesse compte tenu de la difficulté de concilier des objectifs largement contradictoires : représenter à la fois la population, dans toutes ses tendances, y compris dans ses tendances minoritaires, et, en même temps, les territoires, tout en assurant aux collectivités territoriales de claires majorités.

La double élection régionale et départementale de mars 2004 est l'illustration de deux facettes presque opposées et pourtant complémentaires de modes électifs. En effet, les conseils généraux sont élus selon un scrutin uninominal à deux tours dans le cadre de circonscriptions correspondant à un découpage du territoire en cantons. La population de ces cantons est fort variable et l'on peut constater que certains conseillers généraux représentent plus de 30 000 personnes et d'autres moins de 2 000².

En revanche, les écarts de superficie entre les cantons sont beaucoup plus restreints même s'il existe des cantons de moindre taille à l'intérieur des grandes villes. Le conseiller général représente donc tout autant un territoire que la population y habitant, et ce mode électif implique de conserver un contact de proximité avec la population de son canton. Il est conforme aux missions des départements qui consistent pour une grande part à s'occuper des personnes (personnes âgées, handicapés, aide sociale à l'enfance, personnes en difficulté...) et des territoires de proximité (gestion et entretien des réseaux

rouliers locaux, carte et gestion de l'entretien des collèges...). Il y a donc une cohérence entre les responsabilités des départements et le mode électif des conseillers généraux qui empêche qu'un territoire puisse être oublié dans les actions du département. Mais on pourrait imaginer d'autres modes électifs dans les villes où la géographie du canton présente des limites dont la logique n'est guère évidente.

Le système électoral des conseillers régionaux est fort différent de celui des conseils généraux. S'il n'est pas interdit aux conseillers régionaux de penser la proximité, les missions qui leur sont confiées s'inscrivent dans un travail de structuration des territoires nécessitant une réflexion à l'échelon géographique de la région, donc à une échelle relativement large. La mission du conseil régional consiste à œuvrer notamment pour la formation professionnelle et pour le développement économique dans un environnement européen et mondial qui évolue en permanence. Les conseillers régionaux sont donc élus à la proportionnelle par les populations qui sont, par leurs activités, les acteurs quotidiens de la vie et de la dynamique des territoires régionaux. Aussi, pour la première fois sans doute dans l'histoire de la démocratie française, les électeurs de 2004 ont pu constater combien chaque département était représenté au conseil régional en fonction de son effectif de population. À cet égard, les bulletins de vote étaient tous éclairants, à l'exemple de celui de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur comptant 50 conseillers régionaux pour les Bouches-du-Rhône, département ayant 1,9 million d'habitants, et 3 conseillers régionaux pour les Hautes-Alpes, qui compte 121 000 habitants³.

Néanmoins, il est bon que le conseil régional représente également la diversité géographique des territoires départementaux qui composent la région. C'est pourquoi les élections régionales comprennent des sections départementales.

En France, les résultats des élections cantonales et régionales sont sources de contentement et de mécontentement. Mais l'Organisation des Nations Unies peut puiser dans l'inventivité française pour ses résolutions et son action visant à faire avancer d'autres pays vers une démocratie acceptée par tous. ●



1. À noter que l'administrateur civil américain en Irak, Paul Bremer, juge qu'il faudra du temps pour organiser des élections car « Il n'y a pas eu de recensement crédible et fiable depuis près de vingt ans ; il n'y a pas de liste d'électeurs » (*Le Monde*, 22 et 23 février 2004).

2. Par exemple, en Isère, le canton de Clelles compte 1 469 habitants et celui de Voiron 42 223. En Guadeloupe, le canton de La Désirade 1 620 habitants et celui de Baie-Mahault 23 389.

3. Dumont, Gérard-François, *La population de la France, des régions et des DOM-TOM*, Paris, Ellipses.